



Nice Front Populaire

L'écologie politique à Nice

Introduction :

Des décennies de libéralisme économique et de recherche effrénée du profit ont profondément abîmé notre ville : bétonnisation de la plaine du Var et autonomie alimentaire dérisoire, règne du tout voiture, pollution atmosphérique que va aggraver l'extension de l'aéroport de Nice, surtourisme et événementiel permanent, pollution maritime massive, etc.

Alors qu'anticiper les dérèglements climatiques est un enjeu central, Christian Estrosi s'adonne au greenwashing : une Aire Marine qui n'a de « Protégée » que le nom, des arbres en pots, un « verdissement » du centre-ville pour les touristes, une soudaine opposition contre les bateaux de croisières, mise en scène devant les caméras, après 18 ans de laisser faire et de laxisme, etc. Les engagements du Plan Climat métropolitain n'ont pas été tenus. Le « Haut Conseil pour le Climat » est une coquille vide. La neutralité carbone et le Zéro Artificialisation Net ne pourront pas être atteints en 2050 avec une écologie de façade.

A l'inverse, Nice Front Populaire mettra l'écologie politique au cœur du développement de Nice et de la Métropole.

Les activités humaines doivent se déployer en harmonie avec le vivant. Il ne s'agit pas simplement de protéger la biodiversité mais de lui permettre de se régénérer et de renaturer la ville.

Nous voulons rendre la ville plus calme, plus apaisée, et plus saine. Lutter contre les pollutions et réduire l'empreinte carbone de notre ville, c'est préserver la nature mais c'est aussi préserver notre santé, lutter contre les cancers, les maladies respiratoires et cardiovasculaires.

Face aux lobbys du BTP, de la spéculation immobilière et du surtourisme, la planification écologique restera lettre morte sans une implication citoyenne forte et constante.

Ce ne sont pas simplement quelques gestes quotidiens qu'il faut adapter, c'est notre façon d'habiter la ville qu'il faut repenser.

Ce ne sont pas quelques mesures symboliques qu'il faut prendre, c'est le développement économique de notre ville qu'il faut adapter.

Ce ne sont pas quelques délibérations de « verdissement » qu'il faut voter, c'est l'ensemble des délibérations votée aux conseils municipal et métropolitain qu'il faut soumettre au principe de soutenabilité écologique.

1. Vivre en accord avec le vivant

1.1. Se déplacer sans polluer :

Les transports routiers représentent 55 % de la production de gaz à effet de serre et 40 % des polluants atmosphériques. 40% des trajets effectués dans la Métropole font moins de 3 km, beaucoup se font à l'intérieur de Nice intra-muros. Notre objectif est de réduire autant que faire se peut les modalités de déplacements polluantes, ce qui implique de sortir du « tout voiture », et d'offrir la possibilité aux habitant-e-s de se déplacer sans polluer.

Des parcours piétons agréables :

On l'oublie souvent mais la marche à pied représente un quart des déplacements quotidiens. Les déplacements piétons favorisent les interactions et le lien social. Nous voulons développer des parcours piétons agréables partout dans la ville :

- Trottoirs larges, revêtements au sol de qualité, îlots de fraîcheurs et végétalisation, passages piétons sécurisés
- Bancs, toilettes publiques gratuites, fontaines à eau
- Extension des zones piétonnes
- Randonnées urbaines balisées

Un plan vélo ambitieux et le développement d'une « culture vélo »

Seconde alternative au tout-voiture, le vélo est un mode de déplacement actif et non polluant, bon pour notre santé et pour la nature.

Notre ambition est d'augmenter considérablement la part des déplacements réalisés à vélo à Nice pour parvenir à une part modale de 12 % d'ici à 2032 (fin du mandat), contre 2 à 3% à peine aujourd'hui.

Nous créerons les infrastructures permettant de développer la « culture vélo » dans notre ville. Nous rendrons le vélo quotidien sûr, pratique et accessible à toutes et tous. Notre « plan vélo » est détaillé dans la section « [Plan vélo](#) »

La gratuité des Transports en commun :

La gratuité des transports en commun est un levier puissant pour encourager une partie des Niçois-e-s à renoncer à l'usage de la voiture pour les courts trajets en ville et, de fait, pour réduire la production de gaz à effet de serre.

Notre programme pour la gratuité des transports en commun est développé dans la section [Gratuité des transports en commun](#).

Les transports aériens :

Véritable épice du déploiement du surtourisme à Nice, le projet d'**extension de l'aéroport de Nice** concentre tous les effets négatifs d'une attractivité touristique incontrôlée et poussée à l'extrême. La hausse de 28.000 vols supplémentaires par an d'ici 10 ans, soit 80 vols supplémentaires par jour provoquera une augmentation massive des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution atmosphérique, une dégradation de la santé publique, une augmentation massive des nuisances sonores et olfactives pour les riverain-es, une dégradation de la zone Natura 2000 contiguë à l'aéroport. Nous nous battons par tous moyens contre l'extension aéroport et pour en limiter les effets.

L'aéroport de Nice est devenu l'un des principaux hubs de jets privés en Europe, dépassant par année les 35 000 vols par an, soit entre 90 et 100 vols par jour. Les vols en jets privés des ultra-riches sont 50 fois plus polluants que les trains. Ils représentent près de 40% du trafic aérien à Nice.

Nous limiterons les jets privés : interdiction des vols de nuit et des vols de moins de 500 km, réduction des vols à vide, création d'une taxe carbone proportionnelle aux émissions, etc.

Nos propositions détaillées pour limiter les jets privés sont consultables dans la section « [Surtourisme : un autre modèle est possible](#) »

Les transports maritimes :

Nous limiterons également l'impact environnemental des bateaux de croisières et des yachts de luxe.

- **Bateaux de croisières** : imposer des quotas durant l'été, limiter le nombre d'escales et l'amplitude horaire, restreindre le nombre de passagers, alimentation électrique à quai, norme IMO Tier III, etc.
- **Yacht de luxe** : quota maximal de 15 super-yachts > 40 m, durée d'escale de 4 jours maximum, rotation, tarification dissuasive, développement de la plaisance à voile.

Nos propositions détaillées pour limiter les jets privés sont consultables dans la section « [Surtourisme : un autre modèle est possible](#) »

1.2. La transition énergétique locale

Nice et, d'une manière plus générale, les Alpes-Maritimes, sont en « péninsule énergétique » : nous consommons beaucoup mais nous produisons peu d'énergie. Notre territoire est directement dépendant de son raccordement au réseau énergétique national.

Les deux piliers de la transition énergétique, au niveau municipal et métropolitain sont d'une part la sobriété énergétique et d'autre part la diversification des sources d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Une sobriété choisie :

- Lutter contre les « passoires thermiques » : réhabilitation thermique des bâtiments communaux (crèches, écoles, EHPAD, stades, piscines) et des logements sociaux
- Favoriser l'installation de pompes à chaleur par les particuliers et les copropriétés
- Encourager les constructions bioclimatiques et les rénovations d'immeubles
- Inciter par la pédagogie et l'expérimentation, à la sobriété énergétique : consommer moins et mieux, à se passer des consommations inutiles, etc.

Développer les énergies renouvelables :

Les énergies renouvelables sont une des clés pour l'avenir : sortir progressivement des énergies fossiles et augmenter notre indépendance énergétique.

Nice bénéficie d'un ensoleillement exceptionnel dont nous ne profitons pas en termes de production d'énergie.

- Mener une politique incitative à l'autoproduction électrique et au thermique solaire
- Développer le photovoltaïque et l'autoconsommation collective (installation de parcs photovoltaïques sur les bâtiments publics et les parkings)
- Viser 100% d'éclairage public alimenté par les énergies renouvelables
- Etudes de projets municipaux de géothermie

1.3. Repenser l'urbanisme et prévenir les risques

Les Alpes-Maritimes ont été tragiquement touchées par le dérèglement climatique : 20 décès lors des inondations survenues dans la nuit du 3 au 4 octobre 2015 dans les communes de Biot, Vallauris, Mandelieu, Antibes et Cannes. 10 morts et 8 disparus lors de la tempête Alex dans les vallées de la Tinée, la Vésubie et la Roya le 2 octobre 2020.

La perméabilisation des sols et la mauvaise gestion des fleuves sont des facteurs aggravants des risques encourus par les habitants.

La prévention des risques :

Notre objectif est de réduire la vulnérabilité de notre territoire face aux dérèglements climatiques. Cela passe par :

- La réactualisation des études et de chaque plan de prévention des risques, à commencer par le PPRI du Paillon
- Adapter l'ensemble des aménagements urbains en intégrant des objectifs de réduction de la vulnérabilité des populations et du territoire.
- Développer une véritable culture du risque auprès des habitant-es
- Négocier, grâce à la Métropole un contrat d'assurance unique pour toutes les communes qui le souhaitent, permettant ainsi de bénéficier d'un poids bien supérieur face aux assureurs

Nos propositions détaillées sur la prévention des risques sont consultables dans la section « [Développer une véritable culture du risque](#) »

Stopper la bétonisation et repenser l'urbanisme :

Il est impossible, en poursuivant la politique actuellement menée, d'atteindre l'objectif légal de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) d'ici 2050, qui vise à limiter l'étalement urbain et protéger les sols en compensant toute nouvelle artificialisation par la restauration d'espaces naturels.

Nous proposons de :

- Stopper la bétonisation de la Plaine du Var et re perméabiliser le plus de sols possibles en ville
- Sanctuariser les espaces agricoles, forestiers, et naturels dans le PLUm, en appliquant strictement les dispositions législatives et réglementaires existantes
- Refuser de délivrer des permis de construire dans des zones naturelles, sauf pour des projets d'utilité publique indispensables ;
- Réaménager les friches urbaines au cas par cas : zones naturelles, jardins partagés, logements, etc.
- Développer l'urbanisme réversible : créer des bâtiments pouvant changer d'usage dans le temps
- Réguler l'urbanisme commercial : éviter la déperdition d'espaces
- Réaménager certaines places et jardins pour favoriser la convivialité, le lien social, les rencontres et les échanges

2. Vivre en bonne santé

Plus la nature est polluée, plus nous retrouvons les polluants jusque dans notre corps, dans nos poumons, dans notre sang. De multiples pathologies respiratoires et cardiovasculaires se développent. Certaines substances polluantes augmentent les risques de cancers, quelque que soit notre âge. On estime à 500 le nombre de décès prématurés par an dus à la pollution atmosphérique à Nice. Les pollutions constituent un réel enjeu de santé publique.

2.1. Pour une agriculture durable et une alimentation saine :

La reconquête agricole locale est une priorité, pour préserver notre santé et la biodiversité, et pour réduire les distances de transport des aliments. L'agriculture et l'alimentation doivent reprendre leur place centrale dans nos vies, devenir locales, bio, de qualité et respectueuses des autres formes de vie.

La Ville et la Métropole ont un grand rôle à jouer pour reconstruire une filière agricole locale, réhabiliter le métier d'agriculteur-trice, et encourager l'implantation de fermes sur notre territoire.

Une alimentation durable :

- Soutenir l'expérimentation d'une Sécurité Sociale de l'Alimentation
- Créer une Régie agricole métropolitaine : approvisionner en alimentation bio les cantines scolaires et les restaurations collectives.
- Proposer une option végétarienne quotidienne dans les écoles.
- Réduire le gaspillage alimentaire, sensibiliser les salarié-e-s et les enfants.
- Encourager les Niçois-e-s à manger local et sans intrants chimiques : créer des événements de sensibilisation, renforcer la culture culinaire locale

Favoriser une culture agricole :

- Sensibiliser les jeunes et généraliser les potagers dans les écoles,
- Ouvrir plus de jardins partagés, gérés avec les habitants
- Planter des arbres fruitiers en ville
- Développer la permaculture et l'agriculture syntrophique

Impulser la reconstitution d'une filière agricole paysanne :

- Reconquête de terres agricoles, dans la plaine du Var, et sur les terrasses des collines, en partenariat avec les associations spécialisées, et la SAFER (organisme d'Etat chargé du rachat des terres)
- Réhabiliter le métier d'agriculteur : accompagnement des reconversions professionnelles, aide à l'installation, garantie de revenus, etc.

- Soutenir les agriculteurs locaux par la commande publique municipale et métropolitaine
- Mise en place de marchés paysans, et soutien aux AMAP
- Favoriser la coopération territoriale avec les collectivités voisines (communes, département, région), pour activer tous les leviers possibles pour favoriser des approvisionnements de proximité (A-M, région, Italie...)

2.2. Mieux préserver la ressource en eau :

L'eau est notre bien commun. Elle est vitale, source de vie et de santé. Nous proposons de prendre soin de cette ressource, de la préserver et d'anticiper les pénuries en préparant le territoire à consommer moins lorsque ce sera nécessaire.

Nos propositions :

- Instaurer une tarification incitative avec les premiers mètres cube d'eau gratuits et instaurer un crédit « eau - familles nombreuses »
- Installer des récupérateurs des eaux de pluies pour le nettoyage des rues, l'arrosage des plantations municipales et des jardins collectifs, alimenter les toilettes des bâtiments publics
- Traquer les fuites d'eau et renforcer le dispositif de réparations
- Favoriser l'installation de fontaines à eau potable dans l'espace public, de toilettes publiques, et de bains douches gratuits, accessibles et adaptées à tous-tes
- Assurer un contrôle accru des entreprises qui pompent dans les nappes phréatiques
- Devenir une collectivité exemplaire : les écoles, crèches et autres bâtiments municipaux seront équipés de dispositifs d'économie d'eau (ex : les mousseurs d'eau)
- Mise en valeur des cours d'eau de la ville et aménagement des berges, en préservant leur naturalité

2.3. Établir un droit à la nuit, au calme et à un espace libéré du consumérisme

Afin de préserver la faune nocturne et les rythmes biologiques humains, nous proposons de prendre soin de la nuit, et d'agir pour limiter toute lumière et bruit excessifs :

Réduire les pollutions lumineuses :

- Travailler en partenariat avec les associations spécialisées et développement de trames noires
- Réaliser des économies d'énergie : diminuer les éclairages excessifs, ajuster leur orientation, éteindre les bâtiments publics la nuit
- Interdire les panneaux lumineux à des fins commerciales et arrêt de tous panneaux lumineux la nuit

Réduire les nuisances sonores :

Les habitant-es du centre-ville et des zones touristiques vivent un véritable enfer qui impacte leur santé et leur bien-être.

Nous nous engageons à :

- Conjuguer isolation phonique et isolation thermique du bâti
- Réduire autant que faire se peut le trafic routier
- Contraindre l'aéroport de Nice à modifier les trajectoires aériennes afin de réduire les nuisances pour les riverains
- Instaurer un couvre-feu aérien : interdiction des vols de nuit de 23h à 6h
- Généraliser l'installation de capteurs sonores sur les lieux les plus impactés par le surtourisme et généraliser les verbalisations
- Instaurer un permis à point pour les cafés, restaurants et night-club ne respectant pas les limitations sonores : comme le permis à points pour la conduite, chaque établissement reçoit un capital de points pour son autorisation d'exploiter une terrasse. Lorsqu'il y a des infractions liées au bruit (musique trop forte, clients bruyants tard la nuit, non-respect des horaires), des points sont retirés pouvant aboutir, in fine, au retrait d'autorisation d'exploiter la terrasse

3. Vivre la nature au quotidien, préserver le vivant

Les Niçoises et les Niçois doivent pouvoir grandir et vivre au contact du vivant. Les activités humaines doivent se développer dans une logique de préservation et de régénération du vivant. La restauration des écosystèmes est l'une des priorités de l'action publique locale.

3.1. Pour une Aire Marine réellement « Protégée » :

Les Aires Marines Protégées sont des espaces de protection de la biodiversité marine très efficaces si elles sont bien pensées et si la protection est réellement contrôlée et mise en œuvre.

Or, à Nice, l'Aire Marine votée n'a de « Protégée » que le nom : deux zones très réduites (inférieure à 50 ha) et fragmentée, ce qui va limiter l'effet de la réserve. A titre de comparaison le parc national de Port Cros s'étend sur 1 300 ha, la réserve de Scandola en Corse sur environ 1 000 ha. L'absence de dispositif de surveillance et de sécurité va rendre le projet inopérant. La dérogation accordée à la pêche professionnelle 8 mois/an dans la zone des Sans-Culottes est inacceptable.

Nous proposons de :

- Imposer protection forte : supprimer totalement la pêche professionnelle dérogatoire dans la zone Sans-Culottes, accroître le périmètre de la zone de protection
- Garantir une cohérence spatiale : connecter à moyen terme les deux zones par des corridors écologiques littoraux et intégrer Nice dans un réseau cohérent d'AMP transfrontalières (Monaco – Menton – Villefranche).

- Renforcer la surveillance : assurer des patrouilles régulières de la « brigade verte métropolitaine » que nous allons créer, en collaboration avec l'OFB (Office Français de la Biodiversité) / Affaires Maritimes le soir et tôt le matin ; garantir la vidéo-surveillance littorale ciblée sur les zones de mouillage sauvage ; renforcer la signalisation (bouées, panneaux)
- Assurer un suivi scientifique à long terme : protocole de suivi des posidonies - coralligène - communautés de poissons ; suivi de la pêche embarquée hors zone pour évaluer l'effet réserve ; suivi de la fréquentation touristique

Nos propositions détaillées sont consultables ici « [Avis déposé dans le cadre de l'enquête publique sur l'AMP](#) »

3.2. Pour une ville agréable, renaturée, rafraîchie et apaisée

Nous voulons repenser la ville au profit du bien-être de chacun-e et pouvoir habiter la ville autrement. Renaturer la ville c'est permettre à la biodiversité de gagner du terrain partout où cela sera possible.

- Végétaliser : maximiser la surface végétale des parcs, privilégier les espèces locales ou adaptées au changement climatique ; revégétaliser les pieds des arbres ; pratiquer une gestion différenciée des espaces verts permettant des espaces de type "ensauvagés"
- Accentuer la végétalisation et la perméabilisation des cours écoles, du pourtour des bâtiments municipaux, des rues les plus exposées aux précipitations
- Reculer les périodes de tonte. Ne pas tondre là où ce n'est pas indispensable. Ne pas tailler les arbres lorsque ce n'est pas nécessaire
- Planter des arbres fruitiers en milieu urbain, afin de (re)créer un contact direct entre les habitant-e-s et leur alimentation. Mélanger les espèces régionales et les espèces adaptées à l'évolution prévisible du climat à long terme
- Multiplier les îlots de fraîcheur végétaux en prévision des canicules
- Renaturer les espaces délaissés, les bordures, les terrains vagues
- Réfléchir, dans chaque quartier, aux espaces de nature qu'il est possible de rendre plus ouverts et plus accessibles
- Fixer des objectifs de revitalisation des sols et sous-sols

3.3. Le bien-être animalier

Nous proposons de :

- Respecter la loi et aller plus loin : interdire les cirques avec des animaux y compris les chiens et les chevaux)
- Soutenir les lieux d'accueil des animaux saisis et placés : leur donner les moyens d'accueillir décemment tous les animaux
- Etablir un dialogue constant avec les associations de défense du vivant et la communauté scientifique

- Poursuivre la création de parcs à chiens dans toute la ville, y compris les quartiers « périphériques »
- Contribuer à améliorer le bien-être des animaux d'élevages par les options végétariennes proposées dans les cantines scolaires, le développement de la culture du végétarisme et la gestion de la commande publique

3.4. Réduire et mieux gérer les déchets

La Métropole Nice Côte d'Azur doit se donner les moyens de faire mieux : produire moins de déchets, réemployer plus, mieux trier les emballages, augmenter le tri à la source des biodéchets et planifier réduction progressive du « tout incinération ».

Un incinérateur, pour être rentable, doit tourner à plein régime et ne pas avoir de « vide de four ». La stratégie métropolitaine se réduit à une logique simple : gaver l'incinérateur de l'Ariane, quitte à ne pas trier suffisamment à la source ni les biodéchets ni les emballages.

La stratégie du surtourisme entraîne une surproduction de déchets que notre territoire ne peut plus absorber, ce qui se traduit par des exports chaque année hors des Alpes-Maritimes.

Pire, en installant des poubelles – compacteurs bleues en centre-ville destinées à recevoir tous les déchets, la Métropole Nice Côte d'Azur a fait un bond en arrière catastrophique : elle a renoncé au tri sélectif des emballages dans les zones touristiques et des déchets recyclables sont incinérés !

Nous proposons de :

- Développer massivement le tri à la source des biodéchets : aujourd'hui la Métropole ne trie qu'un dixième de son gisement de biodéchets. Nous développerons le compostage dans tout le territoire en formant suffisamment de maîtres composteurs et nous collecterons les matières organiques dans les zones urbaines denses.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire et les pertes agricoles : nous accompagnerons l'ensemble des restaurations collectives dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et nous travaillerons avec les agriculteurs pour trouver des débouchés satisfaisant aux pertes agricoles. Nous favoriserons les dispositifs de partage des aliments invendus.
- Imposer le tri sélectif partout et n'incinérer que les déchets non réemployables, non recyclables ou ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière
- Favoriser le changement de comportement des habitant-es pour produire moins de déchets, développer les familles et les commerces zéro déchet
- Lutter contre les dépôts sauvages partout et faire payer systématiquement des amendes aux pollueurs
- Garantir la même qualité de collecte des déchets (et notamment des encombrants) et de nettoyage dans tous les quartiers de la ville, sans discrimination urbaine
- Rénover les déchetteries et y intégrer systématiquement des espaces de réemplois
- Créer une recyclerie par quartier dans Nice et des recycleries dans tout le territoire métropolitain

- Ne plus accepter les déchets professionnels en déchetteries publiques : c'est aux professionnels de payer la collecte et le tri de leurs déchets, pas aux contribuables ! Les déchets des professionnels ne seront progressivement plus admis dans les déchetteries publiques, le temps qu'un maillage de déchetteries professionnelles de proximité se constitue
- Limiter le tourisme pour limiter la production de déchets : le surplus de déchets produits par les touristes ne cesse d'augmenter. L'extension de l'aéroport et le tourisme 4 saisons vont engendrer une surproduction de déchets encore plus importante. Limiter le surtourisme est un impératif écologique majeur. Sans politique de maîtrise du tourisme, toute politique de prévention et de gestion des déchets sera vaine
- Limiter autant que possible le recours à l'incinération : la Délégation de Service Publique accordée au groupe Arianeo (Véolia) s'achèvera en 2041. Nous devons nous donner les moyens de ne pas avoir à renouveler ou prolonger cette délégation en l'état et sortir progressivement et autant que de possible du « tout incinération » tout en maintenant le réseau de chaleur attenant à l'incinérateur

4. Une Ville et une Métropole exemplaires

Ne pas se contenter de discours écologistes et faire de la Ville de Nice et de la Métropole Nice Côte d'Azur des collectivités territoriales exemplaires.

4.1. Un Haut Conseil pour le climat qui contrôle la cohérence des délibérations votées

La Métropole a voté son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en 2018. Même si on aurait pu espérer un plan plus ambitieux, les services de la Métropole ont réalisé un travail remarquable de planification écologique. Le PCAET comporte un plan d'actions très détaillé. Or depuis le vote du plan, la Métropole prend des décisions qui vont à contresens, qui vont contre les recommandations faites.

A titre d'exemple, l'action IV.1.3 du plan climat, prévoit d' « Induire un report modal vers les transports collectifs par une gamme tarifaire attractive ». Et il faut effectivement baisser les prix des transports en commun pour inciter les habitants à laisser la voiture au garage. Or depuis, la Métropole a voté une augmentation massive des tarifs des transports en commun !

Les deux principales mesures qui vont à l'encontre du PCAET sont la validation de l'extension de l'aéroport de Nice (80 vols supplémentaires par jours d'ici 10 ans) et le refus de la gratuité des transports et l'augmentation des tarifs.

Comment les élus du Conseil Métropolitain peuvent-ils voter des décisions contradictoires, parfois à quelques mois d'intervalle ?

Notre proposition :

- Transformer le Haut Conseil pour le Climat et la Biodiversité, composé de personnalités de grande qualité, en organe de contrôle des délibérations votées : vérifier la bonne mise en œuvre des plans votés, assurer la cohérence écologique de toutes les délibérations votées et bloquer toute décision climaticide.

4.2. Les Marchés publics

La commande publique est un puissant levier environnemental. Nous proposons de :

- Renforcer les critères environnementaux des marchés publics de la Ville et de la Métropole : matériaux éco-conçus, limitation des emballages, utilisation des énergies renouvelables dans la production, transport bas carbone des marchandises, nourriture bio et locale dans les cantines et restaurations collectives, etc.
- Garantir un contrôle environnemental de l'application des marchés, notamment dans le secteur du BTP et rendre la signature de la charte métropolitaine « chantier verts » obligatoire

4.3. Créer une « Brigades Vertes Métropolitaine » et mettre la technologie au service du vivant

Les grands principes écologiques et les plans climats risquent de rester lettres mortes par défaut de contrôle. La Métropole doit se doter d'un service de contrôle, qui travaille en complémentarité avec l'OFB et de la DREAL afin de limiter les pollutions et les atteintes à la biodiversité terrestre et marine.

Notre proposition :

- Création d'une « Brigade Verte Métropolitaine » qui interviendra pour limiter les pollutions et nuisances, par la pédagogie et la sensibilisation mais, si nécessaire, par la sanction, concernant notamment :
 - Les dépôts sauvages de déchets
 - Le brûlage des déchets verts
 - Les polluants atmosphériques et la pollution des sols et des eaux
 - Le non-respect de l'Aire Marine Protégée
- Mettre la techno surveillance au service de la nature : tout comme on utilise la vidéo surveillance pour verbaliser les automobilistes, il s'agit d'utiliser la vidéo surveillance contre les dépôts sauvages de déchets ou les mouillages illégaux de bateaux.

4.4. Favoriser la diversification de l'économie locale

Nous devons repenser notre développement économique afin de réduire les activités les plus polluantes et de privilégier les activités éco-responsables. Il s'agit d'amorcer, au niveau métropolitain, la conversion d'un modèle économique productiviste linéaire vers une économie circulaire et la préservation des ressources.

A Nice 40 à 45 % des emplois directs et indirects dépendent du tourisme : cette dépendance rend notre économie fragile. Il est impératif de diversifier notre économie locale. La sortie du surtourisme est un enjeu écologique, de santé publique et de qualité de vie pour les habitant·es, mais également un enjeu économique majeur.

Nos propositions :

- Sortir du surtourisme et développer un tourisme éco-responsable
- Arrêter de subventionner les activités trop polluantes et nous conditionner les aides versées
- Accompagner les entreprises dans leur transition écologique par la création d'un fonds municipal
- Diversifier l'économie local : « Etats généraux de l'économie locale », développement d'une économie régénérative, développement de l'Economie Sociale et Solidaire (l'ESS), la rénovation énergétique des bâtiments, la santé et l'autonomie, l'agriculture péri urbaine et l'alimentation locale, etc.

Nos propositions détaillées pour diversifier l'économie locale sont consultables dans la section « [Surtourisme : un autre modèle est possible](#) »

4.5. Une implication citoyenne forte et constante

La transition écologique ne pourra se développer durablement sans une implication citoyenne forte et constante. Afin de favoriser cette implication nous nous engageons à :

- Renforcer le travail pédagogique, notamment à l'attention des jeunes publics
- Organiser des campagnes de sensibilisation axées sur les changements de comportement
- Lancerons des programmes pilotes, avec des Niçois-e-s volontaires, pour tester et faire accepter les changements, comme sur les énergies renouvelables.
- Lancer une convention citoyenne pour le climat locale, sur le modèle de la convention citoyenne pour le climat nationale, mais en nous engageant à mettre en œuvre les mesures proposées.

Conclusion :

Ni greenwashing, ni climato scepticisme : la Ville de Nice et la Métropole Nice Côte d'Azur doivent élever leurs politiques à la hauteur des enjeux posés par l'urgence écologique.

Vivre en accord avec le vivant, repenser nos modes de déplacement, de production et de consommation d'énergie, notre alimentation, notre façon d'habiter la ville et notre développement économique... nous mesurons l'ampleur de la tâche !

Mais c'est en mettant l'écologie politique au cœur de l'action publique locale que nous parviendrons, grâce à l'implication citoyenne, à amorcer un processus irréversible de transition écologique qui mettra enfin en adéquation nos principes et nos modes de vie.

Nice Front Populaire

15 mesures phares pour l'écologie politique à Nice

1. **Se déplacer sans polluer** : parcours piétons, plan vélo ambitieux et sécurisé, gratuité des transports en commun
2. Réduction des **pollutions atmosphériques et maritimes** : lutte contre l'extension de l'aéroport, limitations drastiques des jets privés, bateaux de croisières, yachts de luxe et jets privés
3. **Sobriété énergétique** et développement des **énergies renouvelables**
4. **Stopper la bétonisation**, repenser l'urbanisme et rendre notre territoire moins vulnérable au dérèglement climatique
5. Développer une alimentation saine, expérimenter la **Sécurité Sociale de l'Alimentation**, créer une **régie agricole métropolitaine** et sanctuariser nos terres agricoles
6. **Renaturer la ville** : jardins partagés et arbres fruitiers, îlots de fraîcheur, potagers dans les écoles, etc.
7. Mieux **préserver la ressource en eau**, récupération des eaux de pluie, contrôle des nappes phréatiques et premiers mètres cubes gratuits
8. Instaurer un **droit à la nuit**, lutter contre les pollutions lumineuses : développer les trames noires, éteindre les bâtiments publics la nuit, interdire les panneaux lumineux à des fins commerciales
9. Instaurer un **droit au calme**, lutter contre les nuisances sonores : isolation phonique du bâti, couvre-feu aérien de 23h à 6h, instaurer un permis à point pour les cafés, restaurants et night-club
10. Rendre l'**Aire Marine** métropolitaine **réellement Protégée**
11. **Mieux réduire et mieux gérer les déchets** : tri à la source des biodéchets et lutte contre le gaspillage alimentaire, recycleries dans chaque quartier, sortie du « tout incinération »
12. Garantir la **cohérence et l'éco compatibilité des délibérations votées** par Ville et la Métropole en dotant le « Haut Conseil pour le climat et la biodiversité » de nouvelles prérogatives
13. Créer une « **Brigade Verte Métropolitaine** » et mettre la techno surveillance au service du vivant
14. Sortir du surtourisme et **diversifier l'économie locale**
15. Favoriser l'implication citoyenne par le lancement d'une **convention citoyenne locale pour le climat**